



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 89836

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en oeuvre du plan de relance, sur les contrats d'accompagnement de formation pour les jeunes, dispositif mis en place dans le cadre de la crise financière. Il lui demande si une évaluation de cette mesure a été conduite et, le cas échéant, de lui en transmettre les grandes lignes.

Texte de la réponse

L'évaluation définitive des mesures mises en place par le plan de relance - et notamment dans sa dimension qualitative - ne pourra se faire qu'à compter de l'année 2011. Néanmoins le ministère de la relance, dès sa création, a mis en place la méthode et les outils de remontées d'informations nécessaires à un suivi régulier de l'avancement des mesures : système d'information dédié « vizia prog », comités de pilotage, rapports trimestriels remis au Parlement. L'objectif du contrat d'accès formation (CAF) est de faire bénéficier 5 000 jeunes de 16 à 25 ans de niveau VI à Bac + 3, d'un programme d'accompagnement et de formation. Cette mesure n'a pu être opérationnelle qu'à la fin du dernier trimestre 2009, les opérateurs chargés de la prestation étant sélectionnés sur appel d'offres. Au 30 septembre 2010, le nombre d'entrées cumulées dans le dispositif était de 25 206, et le dispositif continue de monter en puissance. Les crédits consommés pour cette mesure sur 2009-2010 devraient s'élever à près de 140 MEUR. Le contrat d'accès formation est l'une des mesures du plan de relance en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. Ces mesures contribuent à faire baisser le chômage des jeunes. En août 2010, celui-ci est en baisse de 2,5 % sur un an.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89836

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Plan de relance

Ministère attributaire : Plan de relance

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10746

Réponse publiée le : 16 novembre 2010, page 12498